



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 25 novembre 2025

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Convocation :

19 novembre 2025

Affichage convocation :

19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-cinq novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent

Absente excusée : BOURSON Marie-Charlotte

Absents : ROTHAN Benoit, CARNEIRO Antonio

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 25 novembre 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Modification des tarifs de la salle des fêtes
- Décision modificative sur opération budgétaire
- Animations à venir : Distribution des colis, Noël, Cérémonie des vœux

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Mardi 25 novembre 2025

Membres du CM : 15

L'an deux mille vingt-cinq

En exercice : 15

Le vingt-cinq novembre à vingt heures

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,

Convocation :

s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

19 novembre 2025

dans le lieu habituel de ses séances,

Affichage convocation :

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

19 novembre 2025

:

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent

Absente excusée : BOURSON Marie-Charlotte

Absents : ROTHAN Benoit, CARNEIRO Antonio

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative sur opération budgétaire.

Les membres du Conseil Municipal présents

- **ACCEPTENT** à l'unanimité cet ajout de point à l'ordre du jour.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 OCTOBRE 2025**

Monsieur le Maire demande s'y a des remarques concernant le Procès-Verbal du 29 octobre 2025. Christine LACAILLE aimerait que soient modifiés certains termes ayant trait au sujet du centre d'entraînement de l'ESTAC, notamment concernant la partie qui évoque l'agriculture.

Il s'agit de remplacer « sonores des poussières et engins agricoles » par « techniques qui s'appliquent aux parcelles riveraines du futur centre d'entraînement (utilisation des produits phytosanitaires, poussière, bruit des engins agricoles, travaux dans les champs à des horaires décalés). »

- La demande **est ACCEPTEE**. Le Procès-Verbal est modifié en ce sens et le Conseil **APPROUVE** le Procès-Verbal.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose que lors du dernier conseil, il avait été envisagé de modifier le règlement pour limiter l'accès de la salle des fêtes en cas de réunion politique ou religieuse pouvant apporter des

nuisances. La question a été posée de savoir s'il était autorisé d'ajouter de telles restrictions sans y apporter quelque discrimination.

Florence GOGIEN a pris attaché avec la Préfecture qui a envoyé sa réponse. La réponse est complète, elle contient la jurisprudence mais aboutit un non.

D'autre part, la réponse indique que le règlement de la salle des fêtes ne relève pas du Conseil Municipal mais se fait par un simple arrêté du Maire. Le règlement ne sera donc pas modifié pour la partie des conditions d'utilisation.

Par contre toutes les modifications de tarifs doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire propose d'augmenter certains tarifs et notamment pour les personnes de l'extérieur, les tarifs n'ayant jamais évolué depuis l'offre des trois possibilités de salle, grande salle, moyenne salle, petite salle. Il propose :

- Pour la Grande salle, 1 jour, de passer de 450 € à 500 €
- Pour la Moyenne salle, 1 jour, de passer de 300 € à 350 €
- Pour la Petite salle avec cuisine, 1 jour, de passer de 100 à 150 €
- Pour la Petite salle sans cuisine, 1 jour, de passer de 100 à 120 €

Ceci pour les particuliers. Le tarif sera applicable au 1^{er} janvier 2026 (mois suivant la validation de la délibération comme le prévoit le règlement) sauf pour les personnes qui ont réservé avant la décision du changement de prix, c'est-à-dire avant le mardi 25 novembre.

Pour les cours de l'école de danse de nouveaux tarifs sont votés et entreront en vigueur au mois de septembre 2026.

- Pour les lundis de 18h à 20h : 500 € au lieu de 450 €
- Pour les mercredis de 10h à 21h30 : 900 € au lieu de 800 €
- Pour les jeudis de 18h à 20h : 500 € au lieu de 450 €

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité ces propositions tarifaires.

DECISION MODIFICATIVE SUR OPERATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose qu'au mois de septembre une délibération pour l'amortissement des travaux d'eau potable a été prise pour une durée de 35 ans, pour une somme de 190 682 €. Répartis sur les 35 ans, il convient de prévoir les crédits équivalents soit 5 500€.

Il y a donc lieu d'inscrire :

❖ Section de fonctionnement : Dépenses :

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : compte 681-042 :	+ 5 500 €
Chapitre 011 : Opérations réelles : compte 60611 :	- 5 500 €

❖ Section d'investissement : Recettes :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : compte 2084182-040	+ 5 500 €
Chapitre 13 : Opérations réelles : compte 1345 :	- 5 500 €

Monsieur le Maire demande si l'ensemble des personnes présentes en est d'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

ANIMATIONS

Monsieur le Maire revient sur les animations qui se sont passées récemment.

REPAS DES AINES :

Le 9 novembre a eu lieu le repas des aînés en présence de certains conseillers et des agents. Le repas, assuré par le Céladon, était excellent. L'animation a été assurée par l'équipe municipale en l'absence d'Image de Marc. Il y a eu beaucoup de retours très positifs des invités.

BEAUJOLAIS :

Le 20 novembre s'est déroulée la soirée Beaujolais. Elle a connu un grand succès avec la présence de 103 personnes.

MARCHE DE NOEL

Organisé par Isabelle LEBOEUF, le marché de noël s'est tenu les 22 et 23 novembre. Tout s'est très bien passé malgré une petite baisse de fréquentation par rapport à l'an dernier.

Pour chacune des trois manifestations, le manque de participation des conseillers a été remarqué.

MANIFESTATIONS A VENIR

DISTRIBUTION DES COLIS

La commande avait été passée auprès de la société « Esprit Gourmet ».

Le 13 décembre sera le jour de la distribution de ces colis. Les équipes sont les mêmes que l'an dernier à quelques détails près. Il y a quelques petits changements également au niveau des destinataires.

41 colis sont répartis en 6 équipes de deux conseillers.

La distribution se fera pour tous le samedi afin que chaque destinataire ait le colis le même jour.

NOEL

Le 14 décembre se tiendra le Noël des enfants avec la distribution des jouets.

65 enfants ont été comptabiliséS mais la liste précise est de plus en plus difficile à établir.

- Les invitations seront distribuées le vendredi le 28 novembre.
- Les jouets ne sont pas encore achetés.

Et enfin :

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Le jeudi 8 janvier aura lieu la cérémonie des vœux à laquelle tous les conseillers sont fortement invités à participer ainsi que les agents.

QUESTIONS DIVERSES

a) Centre d'entraînement

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté de déport a été pris envers Sylvain ROGER concernant les débats du Centre d'entraînement de l'ESTAC à Menois.

La question s'était posée pour Christine LACAILLE, travaillant pour Troyes Champagne Métropole.

Selon le juriste de Troyes Champagne Métropole, cela ne s'avère pas nécessaire puisque Mme LACAILLE n'a pas de délégation de signature, elle n'est pas en charge de l'urbanisme et elle est soumise au droit de réserve.

Mme LACAILLE devra simplement quitter la salle lors des votes concernant ce dossier.

Monsieur le Maire précise que depuis la dernière réunion il n'y a pas eu de nouvelle information concernant le projet. A la demande du conseil un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres pour annoncer les fouilles qui ont débuté le lundi 3 novembre, le conseil n'a pas eu de droit de regard sur ce courrier avant la distribution.

b) Participation aux œuvres sociales :

Une délibération a été prise au mois de septembre pour une protection sociale obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

Notre agent d'entretien nous a alertés sur la disparition d'une ligne sur sa fiche de paie, 30 € de participation sociale.

En effet la secrétaire précédente a bien supprimé la liste des prestations employeur sur le bulletin de salaire et ce depuis septembre 2024.

Monsieur le Maire explique qu'il a recherché une délibération portant sur le montant de 30€ de prestation. Celle-ci a été prise le 22 mars 2016. Il conviendra de régulariser la situation dans un prochain conseil.

c) Autres anomalies :

- Monsieur le maire en profite pour lister les problèmes survenus pendant l'année 2024 : factures non réglées, mauvais renseignements donnés aux administrés en matière d'urbanisme...

d) Archives :

Le classement et le tri des archives ont débuté suite à l'acceptation du devis. Beaucoup de documents à brûler, beaucoup d'autres à emporter aux archives départementales. Il va y avoir un gain de place mais également de temps lors de recherche de documents.

Séance levée à 21H07.